



UNION DES INDUSTRIELS
POUR LA VALORISATION DES
EXTRAITS DE CHANVRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris, le 21 juin 2021

Publication du rapport technique de la filière des extraits de chanvre (CBD)

Dans un contexte favorable à l'ouverture et au développement d'un marché encadré des produits contenant des extraits de chanvre, en particulier du cannabidiol (CBD), l'Union des industriels pour la valorisation des extraits de chanvre (UIVEC) publie ce jour son rapport de filière.

L'année 2021 devrait marquer l'ouverture d'un marché encadré des produits contenant des extraits de chanvre, en particulier du cannabidiol (CBD) en France. Dans ce contexte, l'Union des Industriels pour la valorisation des extraits de chanvre (UIVEC) publie ce jour son **rapport technique de la filière des extraits de chanvre**.

Fruit d'un travail collaboratif entre les acteurs représentatifs de toute la chaîne de valeur (de la production aux produits finis), ce document de 46 pages rassemble les connaissances, les observations et les recommandations des acteurs du secteur des extraits de chanvre pour permettre la structuration d'une filière favorable aux agriculteurs, aux acteurs économiques et protectrice pour les consommateurs.

Depuis la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire Kanavape le 19 novembre 2020, le droit français en matière d'extraits de chanvre, jugé non conforme au droit européen, est appelé à évoluer. Les autorités françaises travaillent ainsi depuis le mois de décembre 2020 à une révision de notre cadre réglementaire national. Le **rapport de filière est une contribution aux travaux menés par les autorités** et présente les propositions des acteurs du secteur pour permettre le développement d'une filière adaptée aux réalités du marché.

CONTACT PRESSE
Jordan ALLOUCHE
jordan@ecolobby.fr
+33 6 81 81 90 01

En particulier, les acteurs du secteur insistent sur la nécessité de :

- **Permettre l'utilisation des fleurs de chanvre françaises** afin d'en extraire des cannabinoïdes non stupéfiants et **clarifier le statut de la fleur brute**.
- **D'encadrer les activités d'extraction** pour permettre aux acteurs nationaux de fabriquer des ingrédients contenant des extraits de chanvre non stupéfiants, tout en éliminant de manière sûre le THC produit au cours de l'extraction afin d'éviter les dérives.
- **Mettre en place un cadre national autorisant sous certaines conditions l'usage de CBD dans les compléments alimentaires**, afin d'encadrer le premier marché de débouché pour le CBD et de garantir la qualité et la sécurité de ces produits facilement accessibles sur les marchés français et européens. **L'encadrement des produits alimentaires contenant du CBD constitue ainsi l'un des principaux enjeux de l'évolution à venir de la réglementation française**.
- **Clarifier la possibilité de faire usage du cannabidiol dans les produits cosmétiques** pour permettre aux acteurs nationaux de se positionner sereinement sur ce marché.
- Enfin, **les laboratoires ayant des activités d'analyse doivent pouvoir se préparer au plus vite à l'analyse des produits** contenant des extraits de chanvre et le cadre actuel doit être assoupli.

Le marché français du cannabidiol est estimé à près de **700 millions d'euros dès 2022 en cas de réglementation favorable** (hors commercialisation des fleurs "brutes" à fumer). La France, premier pays producteur de chanvre en Europe, dispose de tous les atouts pour devenir l'un des leaders mondiaux sur le secteur des extraits de chanvre, à condition qu'elle se dote d'une réglementation adaptée aux réalités économiques, agricoles et de marché du secteur.

Citations :

"La France et le chanvre ont une belle et longue histoire commune. L'évolution réglementaire attendue par tous les acteurs du secteur est un nouveau chapitre à écrire. Le rapport de la filière, co-rédigé par de nombreux acteurs du secteur est la contribution du monde agricole et économique aux travaux menés actuellement par les autorités publiques. " **Ludovic Rachou, président de l'UIVEC**

"Nous avons les moyens techniques, industriels, agricoles, de faire de la France l'un des champions mondiaux du secteur des produits contenant des extraits de chanvre. Si nous nous dotons des bons outils réglementaires, la France, déjà premier pays producteur de chanvre en Europe, sera l'un des leaders mondiaux sur le secteur du CBD" - **Zoé Demange, déléguée générale de l'UIVEC**

L'union des industriels pour la valorisation des extraits de chanvre (UIVEC)

rassemble les acteurs économiques et industriels établis, représentatifs de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur du chanvre (producteurs, transformateurs, distributeurs, laboratoires et marques). Créée en février 2021, dans un contexte favorable au développement et à l'encadrement du marché des produits contenant du CBD, les adhérents de l'UIVEC cumulent ensemble à date plus de 6 milliards d'euros et emploient 15 000 personnes. L'UIVEC défend les intérêts des professionnels du secteur et œuvre pour garantir la sécurité et la qualité des produits aux consommateurs finaux.

CONTACT PRESSE

Jordan ALLOUCHE

jordan@ecolobby.fr

+33 6 81 81 90 01